

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 9 juin 2026, à 19 h, en la salle des Lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin située au 2235, route Édouard-VII à Saint-Philippe, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2026-028 – 2415, route Édouard-VII (lot projeté 6 735 288 du cadastre du Québec) – Espace libre, dégagements autour d’une aire de stationnement et compteurs électriques dérogatoires

Demande de dérogation mineure aux dispositions du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement*.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée

La demande concerne la préservation de 27,55% du terrain en espace libre au lieu de 30%, tel que prescrit à l’article 314 du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement*.

La demande présentée concerne également l’aménagement d’une aire de stationnement à :

- 0,79 mètre du mur latéral du bâtiment principal au lieu de 1 mètre;
- 0,29 mètre du mur arrière au lieu de 1,50 mètre;
- 0,96 mètre de la limite arrière au lieu de 1,20 mètre;

dérogeant ainsi à l’article 375 du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement*.

La demande concerne finalement l’installation d’entrées et de compteurs électriques à l’extérieur du bâtiment projeté de six (6) logements, plutôt qu’à l’intérieur dans une salle mécanique, tel que prescrit aux articles 178 et 443 du *Règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement*.

Si elle est accordée, la dérogation mineure aura pour effet d’autoriser la préservation de 27,55% d’espace libre sur le terrain, l’implantation d’une aire de stationnement à 0,79 mètre du mur latéral et à 0,29 mètre du mur arrière du bâtiment principal ainsi qu’à 0,96 mètre de la limite arrière de terrain et l’installation d’entrées et de compteurs électriques à l’extérieur du bâtiment.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu’il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Saint-Philippe, ce 22 mai 2026.

La greffière de la Ville,



Me Stéphanie Dulude, avocate